

# PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE de L'APRSM

Mardi 5 août 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'APRSM (Association des Propriétaires et Résidents pour la sauvegarde du Moulleau) a été régulièrement convoquée, conformément aux statuts, pour le mardi 5 août 2025 à la salle du « tir au vol » avenue du Parc à Arcachon.

- Une convocation en date du mardi 18 juillet 2025 a été régulièrement envoyée à tous les adhérents joignables par mail.
- Un avis a été diffusé via « La Lettre du Moulleau » N°24 et le site internet de l'association : aprsm.fr

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 août 2024. PV visible sur le site de l'association.
- Rapport moral du président et approbation des actions menées et en cours.
- Rapport financier et approbation.
- Renouvellement du tiers sortant.
- Présentation des sujets d'actualités et questions des adhérents.

A 10H00 en l'absence du président Victor PERY, le vice-président Philippe BOURGEOIS ouvre l'assemblée générale ordinaire devant 72 adhérents présents ou représentés sur les adhérents à jour de leur cotisation. Le quorum statutaire étant atteint l'AGO peut donc délibérer valablement. (Statuts article 11 quart des adhérents)

**1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 août 2024**  
Aucunes oppositions, aucunes abstentions, le PV de l'AG 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2- Rapport moral du Président et approbation des actions menées et en cours**  
Après lecture du rapport moral du président, aucunes oppositions, aucunes abstentions, le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

**3- Rapport financier et approbation.**  
Le rapport financier ci-joint est approuvé à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier.

**4- Election des nouveaux membres du conseil d'administration et renouvellement du tiers sortant.**

Le président Victor PERY étant démissionnaire et les membres actuels du bureau ne pouvant ou ne voulant pas se présenter comme président il est fait appel aux bonnes volontés afin de nous rejoindre au bureau.

Mme PUEL Caroline se présente pour être administrateur.

En ce qui concerne le tiers sortant (article 7 des statuts) Bruno PELISSIER et Georges KOURI se représentent pour un nouveau mandat de 3 ans. Philippe BOURGEOIS est démissionnaire . Le reste du conseil d'administration est maintenu. Michel DUBERNET, Christine GOMMERAIS, Beatrix KRESSMANN, Jean François REYNAUD, Bertrand SOLES, Dominique MARSAC.

**5- Présentation des sujets d'actualité et questions des adhérents.**

Philippe BOURGEOIS fait part de ses préoccupations en ce qui concerne le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui envisage l'avenir du bassin et a pour objet de gérer les conséquences d'une augmentation de population sur une période donnée, sur le bassin 40 000 habitants permanents sur les 20 ans qui viennent. On peut considérer que 40 000 résidents permanents supplémentaires ne constituent pas un enjeu majeur du fait que la population estivale est multipliée par 4 voir plus à certains endroits. Par contre la réalisation sur les 15 ans qui viennent à échéance 2040 de 30 000 logements pose question. Tout d'abord de quel logement parle-t-on, il est réservé environs 900 hectares de terrain naturel à urbaniser, soit 300 m<sup>2</sup> par logements, ce qui suppose du logement collectif, modèle que peu de résidents arcachonnais apprécie, d'autre part à quel endroit seront réalisés ces constructions au Pyla, au Cap Ferret ou à Marcheprime il est évident que cela n'a rien à voir. Le préfet pour le moment refuse tout étalement urbain en attente d'une vision coordonnée et cohérente des 17 communes. Si la réponse est de densifier les zones urbaines existantes, c'est-à-dire combler les dents creuses et supprimer ainsi les zones de respirations urbaines qui agrémentent nos villes ou d'augmenter l'emprise au sol et ainsi supprimer du couvert végétal ou encore augmenter les hauteurs et donc la promiscuité, ces solutions sont majoritairement rejetées par les arcachonnais. Donc quels sont les propositions et réponses apportées aux objectifs du SCOT, question à poser au maire ? Le SCOT est opérationnel depuis l'été 2024 et les mairies ont 3 ans pour mettre leur PLU en concordance avec les objectifs retenus, pour le moment aucune de communes du SYBARVAL n'a effectué de modifications conséquentes. Le fait que les élections municipales se profilent, que le SCOT est attaqué ne favorise pas les discussions sereines et apaisées entre les communes concernées. Il faut donc rester vigilant sur ce sujet car l'une des solutions est la densification des zones urbaines existantes et à Arcachon les zones propices à la densification sont les quartiers ouest, les Abatilles et le Moulleau. L'une des solutions possibles est de réaliser un PLUI qui permettrait sur le territoire de la COBAS par exemple de répondre plus facilement aux objectifs de construction de logements supplémentaires (les terrains mobilisables sur la Teste et Gujan sont considérables)

**6- Questions à Mr le maire :**

- SCOT : Le maire nous a garanti que dans le cadre du SCOT il n'y aurait pas un m<sup>2</sup> construit et pas un habitant de plus sur la commune d'Arcachon.
- Moustiques : même demande que l'an dernier, interdiction pour l'instant des traitements anti-moustiques, par contre au niveau national l'Etat prend enfin conscience des dangers de propagation de maladies très graves et pourrait l'année prochaine revenir sur cette interdiction ! Il existe des dérogations en cas de risque sanitaire. Un passage a été réalisé sur Arcachon au printemps.
- Sanglier : des battues administratives sont régulièrement organisées sous l'autorité du Préfet. Surtout ne pas les nourrir
- Stationnement motos avenue Notre Dame des passes : pas de commentaires.
- Eau potable : pas de réactions.
- Panneaux solaires : Pour des raisons esthétiques les panneaux solaires sont interdits quand ils sont visibles depuis l'espace public. On en a accordé plusieurs 40% sont refusés.

- Bd du docteur LALANNE, état de la route et des trottoirs : Le maire a expliqué le fonctionnement des décisions quant aux travaux de voiries, un budget est voté annuellement et privilégie en priorité les voies les plus passantes. Un habitant du Bd fait la remarque que malgré une contribution fiscale à hauteur de 100 000 € en 10 ans rien n'a été fait alors qu'il a été constaté un accident familial.
- Vitesse excessive sur avenue du parc : mettre un panneau limitant la vitesse à 30 km/h, verbaliser, mettre un radar éducatif. Mais poser un gendarme couché est interdit dans une descente. De plus le problème ne se rencontre que durant l'été, il serait inutile hors saison ce qui rend caduque toutes solutions. La police contrôle.
- Limite entre Moulleau et Abatilles : c'est comme ça ! Cela a toujours été difficile à préciser selon les sources !
- Aménagement des arbousiers : Le maire a remercié l'APRSM pour sa contribution à l'aménagement de ce lieu. Concernant les désordres causés par les camions de livraison, le matin, destinés au Bikini ... il faut bien le livrer, tous les magasins ou qu'ils soient et quel qu'ils soient se font livrer le matin avant 12H. En ce qui concerne la marche arrière des camions : c'est comme cela depuis 20 ans et une seule personne se plaint. Il y a 50 salariés. Certains ont dû insister pour obtenir l'attention du maire sur les solutions par exemple un badge ou une clé à fournir au Bikini afin que les camions fassent demi-tour dans le parking. Le maire précise que la barrière est installée pour empêcher le stationnement des camping-cars et que le gestionnaire du restaurant est équipé d'un bip pour ouvrir la barrière et faire faire demi-tour aux camions de livraison dans le parking.
- Comment attirer les jeunes travailleurs et jeunes ménages ? : l'immobilier est trop cher à Arcachon pour pouvoir accueillir des jeunes ménages. La majorité du personnel hospitalier habite Sanguinet.
- Ramassage des poubelles, pourquoi ne pas faire 2 passages en été ? C'est la COBAS qui décide et pas la mairie.
- Epi rocheux non signalé plage du Moulleau : la mairie va examiner le sujet.
- Zones végétalisées parc Pereire non entretenues risque incendie : la mairie va examiner le sujet.
- Fredon : c'est du domaine privé, nous surveillerons le permis de construire.
- Drogue : fléau national, Polices nationale, municipale et renforts CRS l'été sont présents sur le terrain.
- Propos du maire sur la santé, maison des spécialistes, garde 24/24 généraliste, sur la sécurité, police municipale, à vélo, à moto, drones, cameras.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, après avoir remercié Monsieur le Maire de sa présence, le Président déclare la séance levée à 12h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président.